



SANTÉ, SOCIAL,
SERVICES AUX
PERSONNES



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée S. Veil - **Brive-la-Gaillarde**
- Lycée Suzanne Valadon - **Limoges**
- Lycée Jean Jaurès - **Aubusson**
- Lycée René Cassin - **Tulle**
- Lycée Bernart de Ventadour - **Ussel**

Certificateur : MINISTRE DU TRAVAIL DU
PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

code RNCP : n°37715

Date de publication : 11/07/2023

Titre Professionnel Assistant De Vie aux Familles (ADVF)

PRÉSENTATION MÉTIER

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, l'assistant de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle.

OBJECTIFS

L'Assistant de vie aux familles entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile. Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie. Il communique avec la personne de façon adaptée et respectueuse de ses habitudes, de ses choix et de ses souhaits. Il travaille dans le souci d'optimiser la qualité de son intervention, d'assurer la satisfaction de la personne et de lui apporter un service personnalisé.

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Tout public

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





Titre Professionnel Assistant De Vie aux Familles (ADVF)

Durée

- 20 semaines en centre (687 heures)
- 7 semaines en entreprise (245 heures)

Validation / Modalités d'évaluation

- Titre professionnel Assistant de vie aux familles de niveau 3
- Possibilité de validation par certificats de compétences
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Modalités de formation

- Périodes d'alternance en entreprises
- Accompagnement personnalisé

Modalités de financement

- Financement individuel
- Contrat d'alternance
- Pro-A
- Projet de Transition Professionnel (PTP)
- Compte personnel de formation (CPF)
- Région Nouvelle Aquitaine
- Plan de développement des compétences

Tarif de référence*

- 10 305 € pour la validation totale
- Validation partielle, par module, nous consulter

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

CONTENU

Entretenir le logement et le linge d'un particulier : avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.

Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets : Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage. Prévenir les risques. Aider la personne dans la réalisation de ses projets et maintenir un lien social, faire sa toilette, s'habiller et se déplacer au quotidien. Adapter son intervention à la personne en situation de handicap.

Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile : Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant. Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant. Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités. Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.

Module Présentation du métier et du secteur : Fonction et place de l'assistant de vie aux familles, conditions d'exercice, cadre législatif et limites de l'intervention, éthique et égalité professionnelle. Conventions collectives - Gestion multi-employeurs - CESU.

Compléments de formation : Sensibilisation aux valeurs de la République, aux enjeux du développement durable et du numérique; préparation à l'accès à l'emploi.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuite d'études : vers les diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'accompagnant éducatif et social.

Métiers accessibles : auxiliaire de vie, assistant de vie, assistant ménager, agent à domicile, garde d'enfant à domicile, garde à domicile.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Avoir une prescription d'un conseiller emploi (France Travail, Mission Locale, PLIE, CAP Emploi, travailleurs sociaux des Conseils départementaux...)
- Alternance : après signature d'un contrat
- Entreprise